

Non-dénonciation d'abus sexuel : Mgr Fort condamné

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 23 novembre 2018



Le tribunal d'Orléans a condamné jeudi Mgr **André Fort**, ancien évêque d'Orléans, à huit mois de prison avec sursis pour non-dénonciation d'abus sexuels sur mineurs. Il était poursuivi dans le cadre de l'affaire qui concerne le prêtre **Pierre de Castelet**, condamné, lui, à trois ans de prison dont un avec sursis pour des agressions sexuelles commises en juillet 1993 sur plusieurs jeunes garçons.

L'un des plaignants estime :

«La peine infligée à Mgr Fort est symboliquement importante car la justice reconnaît entièrement sa responsabilité. C'est une mise en garde adressée à tous les évêques.»

Mgr André Fort est le deuxième évêque condamné pour non-dénonciation d'abus sexuels sur mineurs. En septembre 2001, Mgr **Pierre Pican**, évêque de Bayeux-Lisieux aujourd'hui décédé, avait déjà été condamné à trois mois de prison avec sursis pour non-dénonciation de crimes pédophiles dans son diocèse.

Le 7 janvier, le cardinal **Philippe Barbarin**, archevêque de Lyon, comparâtra à son tour devant le tribunal correctionnel, poursuivi pour non-dénonciation dans le cadre de l'affaire Preynat.